

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

29 juin 2017



## FORMALITES

---

1. Constitution du bureau
  - Président
  - Scrutateurs
  - Secrétaire
  
2. Constatation de la disponibilité des documents légaux
  - Registre des Assemblées Générales
  - Statuts
  - Lettre de convocation des commissaires aux comptes
  - Copie de la publication au B.A.L.O.
  - Publicité
  
3. Détermination du quorum
  
4. Demande d'abstention de la lecture exhaustive des rapports : proposition aux actionnaires de procéder à une présentation des données financières 2016 sélectionnées de la société

## SOMMAIRE

---

1. Europlasma en bref
2. Bilan 2016 et évènements post-clôture / perspectives
3. Résultats 2016 et Structure financière
4. Questions/ Réponses
5. Vote des résolutions proposées à l'Assemblée

## 1. EUROPLASMA EN BREF



© SEML Route des Lasers

## NOTRE MISSION, NOS MÉTIERS

Europlasma est un acteur de l'économie circulaire dont l'activité industrielle permet de limiter l'impact des déchets sur l'environnement et de les valoriser pour créer de nouvelles ressources.

Au cœur des procédés, une technologie unique et brevetée, **la torche à plasma** appliquée aux activités suivantes :



### ENERGIES RENOUVELABLES

**Valorisation des déchets et  
de la biomasse en électricité**



45 salariés



### TRAITEMENT DE L'AMIANTE

**Destruction et valorisation  
des déchets d'amiante**



54 salariés



### SOLUTIONS PLASMA

**Création de solutions  
industrielles sur-mesure**

Sidérurgie, métallurgie, gaz toxiques, cendres,  
biocarburants...



18 salariés  
(y compris effectif Corporate)

## FINANCEMENTS ET AUGMENTATIONS DE CAPITAL

---

- Février 2016 => Mise en place d'une ligne de financement en fonds propres (Equity Line) avec Kepler Cheuvreux. Objectif: 10 M€ sur 12 mois.
  
- Juillet 2016 => Interruption de l'Equity Line (1,2 M€ collectés en 5 mois) et annulation du solde des BSA (6 250 000) Kepler Cheuvreux.  
  
=> Mise en place d'un financement obligataire flexible par émission de 1 500 obligations convertibles en actions avec BS attachés (OCABSA) de 10 000 € de valeur nominale chacune avec Bracknor Fund Ltd (Dubai).  
Au 31/12/2016, 8 tranches sur 14 ont été tirées donnant lieu à l'émission de 900 OCA (pour un montant de 9 M€) dont la conversion a engendré l'émission de 34 278 065 actions nouvelles. Les termes du financement ont été renégociés en mai 2017 avec des conditions plus favorables aux actionnaires (réduction de la dilution potentielle).
  
- Sept/Nov 2016 => Conversion en actions de 2 prêts relais (pour un montant total de 1,5 M€) qui ont donné lieu à l'émission de 4 290 697 actions nouvelles.
  
- Négociation d'échelonnements de paiement des dettes fournisseurs et organismes sociaux.
  
- Mise en place d'un contrat d'affacturage sur Inertam.

## EVOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

- Juin 2016 => Ratification du mandat d'administrateur de Yann Le Doré en remplacement de Masdar Venture Capital (représentée par Erik Martel) par l'Assemblée générale des actionnaires.
- Juillet 2016 => Démission du mandat d'administrateur de Crédit Suisse Asset Management (CSAM), représentée par Henri Arif.
- Août 2016 => Cooptation de Erik Martel en tant qu'administrateur en remplacement de CSAM dont la ratification est proposée à cette Assemblée générale.
- Juin 2017 => François Marchal, dont le mandat n'est pas renouvelé, est nommé Conseiller auprès du Directeur Général pour 1 an.

A l'issue de cette Assemblée Générale statuant notamment sur les comptes de l'exercice 2016, le Conseil d'Administration sera composé de 5 membres:

- Pierre Catlin, Président
- Jean-Eric Petit, Directeur Général et Administrateur
- Kim Ying Lee, Administrateur
- Yann Le Doré, Administrateur
- Erik Martel, Administrateur (sous réserve de la ratification du mandat par cette Assemblée)

## RÉPARTITION DU CAPITAL

---

Décembre 2016 => Déclaration de franchissement à la baisse des seuils de 10% et 5% de l'actionnaire de référence suite à la cession de l'ensemble des titres détenus par Crédit Suisse Europlasma SPV LLC.

### Répartition du capital au 31/05/2017

	Capital	Droits de vote
Gottex Real Asset Fund	3%	6%
Autres fonds d'investissement	1%	1%
Management & salariés	1%	1%
Flottant	95%	92%

*Source: Caceis Corporate Trust  
Pourcentages donnés en arrondi*

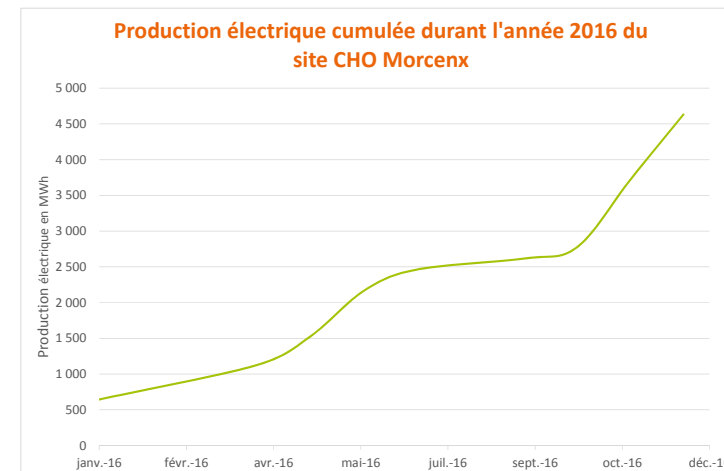
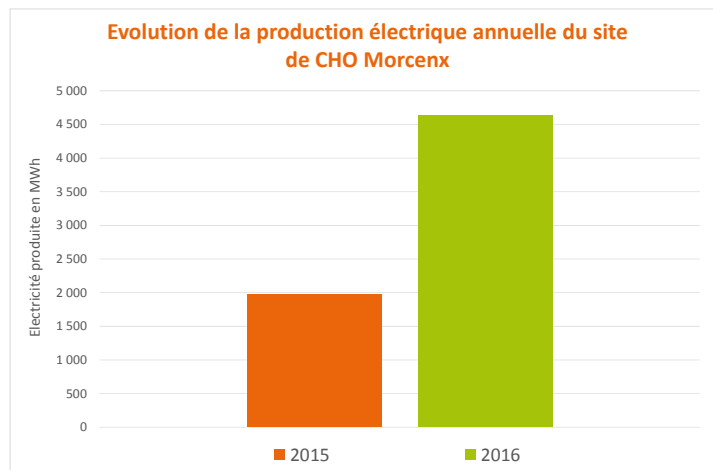


## 2. BILAN 2016 ET ÉVÈNEMENTS POST-CLÔTURE / PERSPECTIVES

## AVANCÉES DE LA DIVISION « ENERGIES RENOUVELABLES » (1/7)

### Progrès opérationnels: centrale CHO Morcenx

- Janv. 2016           => commande de 2 moteurs additionnels GE Jenbacher de 2MWe chacun
- Été 2016            => réfection de la sole du gazéifieur, préparation des cellules moteurs, etc...  
                           => livraison sur site des moteurs GE Jenbacher
- Déc. 2016           => succès des tests de performance du 1<sup>er</sup> moteur – atteinte capacité minimale garantie (1,5MWe)



- Février 2017       => Réception du 1<sup>er</sup> moteur GE Jenbacher (1,5MWe – 48H – 100% fiabilité)
- Avril 2017         => Réception du 2<sup>ème</sup> moteur GE Jenbacher (1,5MWe – 48H – 100% fiabilité)
- Juin 2017         => Final Acceptance (FA) - voir page 12

## AVANCÉE DE LA DIVISION « ENERGIES RENOUVELABLES » (2/7)

### Bonnes performances environnementales de CHO Morcenx

- L'usine de Morcenx respecte les normes environnementales européennes les plus strictes concernant : les émissions atmosphériques, les rejets aqueux, les déchets solides produits, le bruit, la sécurité...
- Régulièrement, des organismes de contrôle vérifient le respect des normes et de la réglementation. Ces bureaux sont accrédités : Apave, IRH, Biotox, Bureau Veritas...
- Par exemple, les émissions atmosphériques sont contrôlées en continu par un organisme indépendant qui vérifie le bon étalonnage des sondes de mesure et contrôle le respect des niveaux d'émissions.
- Chaque année, un institut indépendant vient mesurer les impacts de l'installation sur le voisinage pendant plusieurs semaines. La conclusion du rapport est positive



#### Au bilan, la qualité de l'air mesurée dans ces différentes zones est bonne.

L'impact des émissions de CHO MORCENX sur la qualité de l'air n'est pas visible pour les composés gazeux et les HAP. Pour les PM10 et PM2.5, plus élevées dans la station Air 10 à l'ouest immédiat du site, un léger impact ne peut être totalement exclu. Toutefois, les valeurs mesurées restent très en-dessous des valeurs de référence pour les PM10 (que ce soit valeur limite ou objectif annuel) et largement en-dessous des valeurs cibles ou limite. Les mesures des PM2.5 sont soit sous l'objectif annuel (Air 9) soit légèrement au-dessus (Air 4 et 10). Dans l'ensemble les concentrations correspondent à celles de sites hors influence industrielle.

## AVANCÉES DE LA DIVISION « ENERGIES RENOUVELABLES » (3/7)

---

### Final Acceptance : centrale CHO Morcenx (mai/juin 2016)

- Réalisation d'un test d'endurance selon les modalités suivantes:
  - ✓ 14 jours minimum
  - ✓ 1200 MWh produits minimum
  - ✓ dont 96h minimum en mode turbine + moteurs.
- Validation complète du procédé CHO Power :
  - ✓ Fonctionnement des 2 moteurs GEJ à 1 513 MW chacun, simultanément et avec la turbine à vapeur.
  - ✓ Boucles de régulation et de sécurité optimisées.
  - ✓ CHO Morcenx est aujourd'hui la seule centrale de ce type à l'échelle commerciale.
- Conséquences de la FA:
  - ✓ **Techniques**: les verrous technologiques sont levés, la crédibilité technique est renforcée.
  - ✓ **Economiques**: l'exploitation peut passer du mode « test » en mode « production » = augmentation des revenus, réduction des coûts.
  - ✓ **Ecologiques**: le procédé CHO Power est disponible pour répondre aux attentes de la Transition Energétique.

## AVANCÉES DE LA DIVISION « ENERGIES RENOUVELABLES » (4/7)

---

### Perspectives commerciales

L'augmentation de la proportion de renouvelable dans le mix énergétique, et la réduction/valorisation des déchets, sont des dynamiques globales, même si chaque pays choisit son rythme de progression.

En France, ces progrès sont encadrés par deux lois:

- Loi de Transition Energétique:
  - ✓ Réduire de 30% la quantité de déchets enfouis en 2020, et de 50% en 2025 (par rapport à 2012).
  - ✓ Augmenter la valorisation énergétique des déchets non recyclables; la valorisation du CSR (Combustible Solide de Récupération).
  - ✓ Ecologiques: le procédé CHO Power est disponible pour répondre aux attentes de la Transition Energétique.
- Loi de Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE):
  - ✓ Porter la part d'ENR à 32% de la production brute totale en 2030, dont 50% pour l'électricité.
  - ✓ 50-100MWe par an à partir de biomasse.
  - ✓ Première tranche de 150MWe à partir de CSR.

Le procédé CHO Power apporte une solution prouvée aux ambitions énergétiques et écologiques globales.

## AVANCÉE DE LA DIVISION « ENERGIES RENOUVELABLES » (5/7)

### En France, la modification du régime de soutien aux ENR est toujours en cours

- 1) Les dispositifs de tarif "au guichet" (permanent) ont été abrogés en mai 2016. Néanmoins les projets Tiper et Locminé en conservent le bénéfice sous condition de délai d'achèvement des travaux.
- 2) Les tarifs au guichet sont remplacés par des appels d'offres pluriannuels.
- 3) Un appel d'offre pour des capacités de production d'électricité à partir de biomasse est en cours, mais il ne permet qu'une faible part de déchets. CHO Power évalue la possibilité d'y présenter un projet spécifique.
- 4) Un appel d'offre pour des capacités de production d'électricité à partir de CSR est attendu courant 2018, auquel seront présentés les projets en cours de développement (Rives de Moselle, Le Poher, Brocéliande).

### Inflexion du marché et de la réglementation vers un support à la gazéification et à la valorisation des CSR

- La Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) réserve 300MWe de capacité électrique à partir de CSR (dont 150MWe pour une 1<sup>ère</sup> tranche).
- Une classification ICPE spécifique (2971) a été créée pour distinguer la valorisation de CSR de l'incinération. CHO Locminé a été la première unité autorisée sous cette rubrique.
- La TGAP ne s'applique pas aux installations 2971, ceci étant confirmé par la loi de finance.
- Dans son livre blanc, le SER (Syndicat des Energies Renouvelables) accorde pour la 1<sup>ère</sup> fois une part importante à la gazéification.

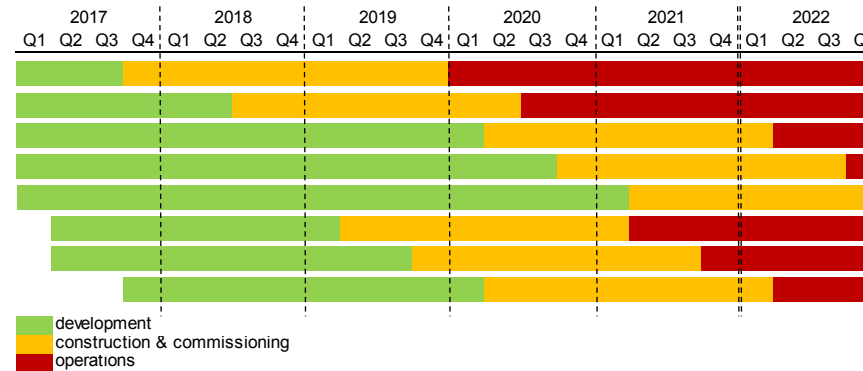
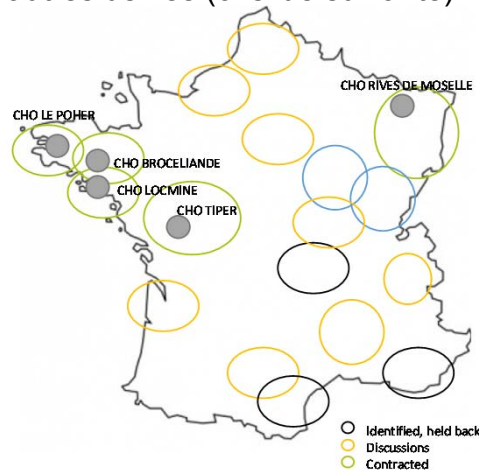


*« Les procédés de pyrogazéification, dont le stade de maturité est désormais avancé, offrent de réels atouts. »*

## AVANCÉE DE LA DIVISION « ENERGIES RENOUVELABLES » (6/7)

### CHO Power poursuit son plan de croissance avec la livraison d'usine clés en main en France:

- Potentiel pour les 10 prochaines années: plus de 10 installations en BOO (Build Own Operate).
- Déploiement avec de solides collecteurs de déchets indépendants locaux et un bon contexte politique.
- Modèle économique selon l'usine CHO Morcenx pour les 2 prochains projets et sur le nouveau système de tarif pour les autres usines (cf slide suivante).



**CHO Tipér:** obtention de l'autorisation d'exploiter après une enquête publique complémentaire. Structuration du financement: Ademe, BEI. Signature des premiers contrats d'apport de déchets.

**CHO Locminé:** obtention du permis de construire, de l'arrêté préfectoral. Négociations du contrat d'apport des déchets en cours.

Ces deux projets conservent le bénéfice de leur CODOA. Le reste du portefeuille commercial a été revu pour tenir compte de la modification des dispositifs de soutien aux ENR intervenue mi-2016.

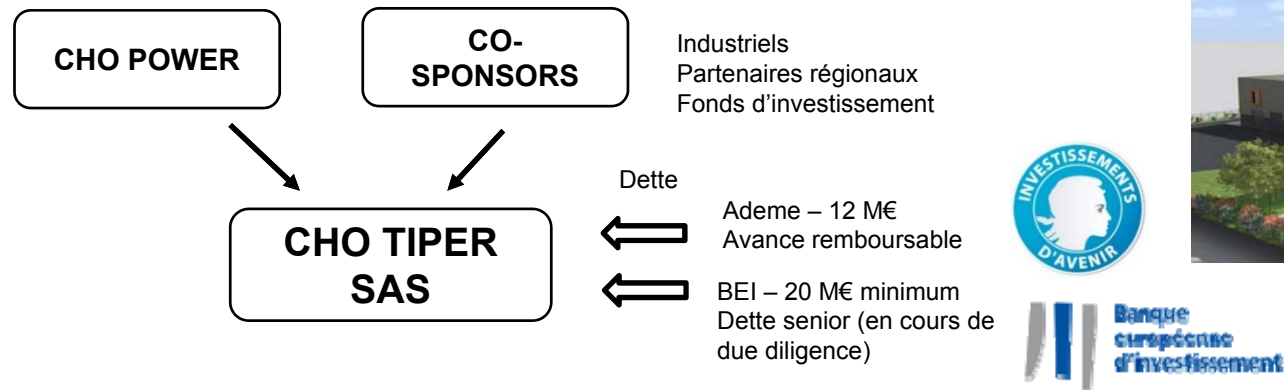
**CHO Rives de Moselle, CHO Le Poher, CHO Brocéliande :** ces projets en cours de développement seront présentés à l'appel d'offre "CRE électricité à partir de CSR", très certainement courant 2018.

**Autres projets :** projets identifiés, non encore publics.

## AVANCÉE DE LA DIVISION « ENERGIES RENOUVELABLES » (7/7)

### Progression du projet CHO Tiper (Thouars, Deux-Sèvres)

- Obtention de l'autorisation d'exploiter la centrale (Arrêté Préfectoral) le 12 août 2016.
- Kepler Corporate Finance a été mandaté pour la structuration du financement de CHO Tiper.
- Les outils sont disponibles : info memo, data room, rapport technique d'un tiers, contrats EPC / O&M en finalisation.



### CHO Tiper en chiffres

10,2 MWe de production électrique  
 18 MWth de production de chaleur  
 60 emplois directs et indirects  
 59 M€ d'investissement

54 lots de construction  
 65 sous traitants et fournisseurs  
 400 lignes de planning  
 2 ans de construction



## 2016 : UNE ANNÉE DÉLICATE POUR L'ACTIVITÉ DU TRAITEMENT D'AMIANTE (1/3)

---

### Une production ralentie

- Mars 2016 => Incident technique sur le garnissage réfractaire de la voute du four.
- 1<sup>er</sup> juillet 2016 => Suspension temporaire de la ligne de vitrification, suite à des analyses effectuées sur des équipements de protection individuelle (EPI) respiratoires rebutés qui ont révélé la présence de trace d'amiante.
- Juillet/août 2016 => Travaux d'optimisations techniques, d'amélioration des modes opératoires en zone confinée, et compléments de formation des salariés.
- Septembre 2016 => Reprise opérationnelle progressive de la ligne de vitrification.

### Des contraintes réglementaires qui se durcissent

- Valeurs limites d'exposition professionnelle divisées par 10 qui a nécessité un investissement de l'ordre de 500 K€ sur l'aéraulique de la zone confinée, et génère de l'indisponibilité.
- Recrutement de 6 personnes rendu nécessaire pour intervenir en zone confinée.
- Interdiction de faire appel à des intérimaires pour les activités de logistique.



Sortie de four Inertam - Déchets d'amiante en fusion

## 2017: UN REDRESSEMENT PROGRESSIF D'INERTAM (2/3)

---

### Au niveau opérationnel: respect du calendrier de maintenance

Début 2017 => Réfection totale du four de vitrification  
Avril 2017 => Reprise de la production



Four de vitrification d'amiante - Inertam

### Au niveau du développement commercial

Malgré une augmentation des tarifs en septembre 2016, le rythme des livraisons des déchets d'amiante est resté soutenu traduisant l'intérêt accru du marché pour la solution de destruction définitive.

Fort ralentissement de l'activité début 2017, à l'image du BTP (contexte électoral ?)

Intérêt grandissant des pays voisins (après l'Italie notamment la Suisse) pour la solution de vitrification pour les déchets d'amiante.

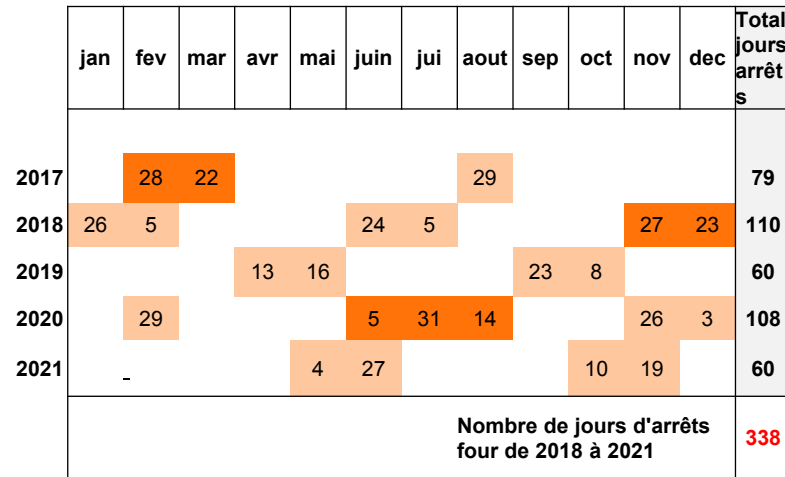
Participation d'Inertam à divers salons:

- Salon des professionnels de l'amiante qui se tiendra le 21 juin 2017 à Lyon, les 13 et 14 septembre 2017 à Paris et le 16 novembre 2017 à Nantes.
- Salon « contamination EXPO series » qui se déroulera à Londres les 27 et 28 septembre 2017.

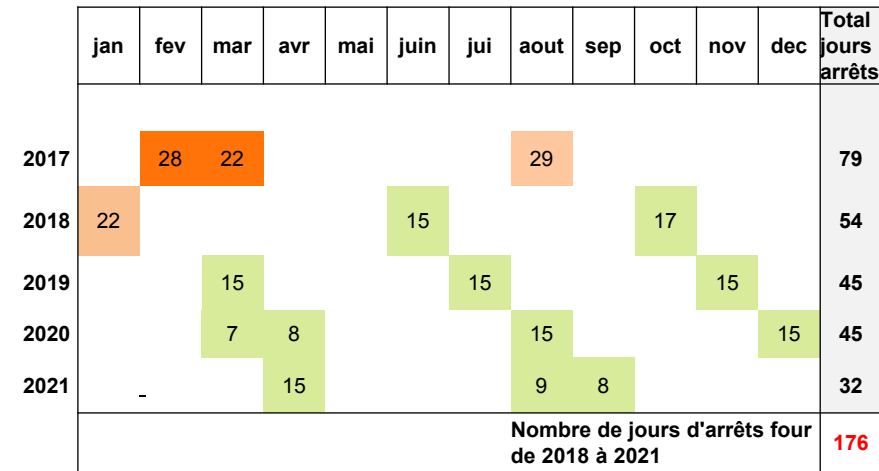
## INERTAM: LE FOUR « BIS » (3/3)

**Objet:** Dupliquer le four existant pour augmenter la capacité de traitement.

Arrêts programmés avec un seul four



Arrêts programmés avec deux fours interchangeables



Arrêt long pour réfection totale (environ toutes les 10 000 tonnes)

Arrêt intermédiaire pour réfection partielle (environ toutes les 2 500 tonnes)

Arrêt court (environ toutes les 2 500 tonnes)

### Quadruple objectif:

- |                    |   |
|--------------------|---|
| 1) Economique      | => dépassement significatif du point mort (+17% de capacité). |
| 2) Environnemental | => réduction du stock et du délai moyen de traitement.        |
| 3) Commercial      | => réponse à la demande croissante.                           |
| 4) Opérationnel    | => réduction/élimination du risque lié à un four unique.      |

**Investissement :** 1,3 M€ de capex + 1,2 M€ d'avance de trésorerie.

**Planning:** opérationnel début 2018.

## DES AVANCÉES MAJEURES LA BRANCHE « SOLUTIONS PLASMA » (1/2)

---

### Progrès opérationnels

#### Déchets radioactifs (contrat KNPP)

- Juillet 2016 => Finalisation du remontage du four plasma pour la réduction de volume et le conditionnement des déchets faiblement radioactifs de la centrale nucléaire KNPP en Bulgarie.

#### Cendres volantes (contrat KNC)

- Août 2016 => 1<sup>er</sup> déplacement des équipes en Chine pour le montage du four de vitrification de cendres volantes.
- Déc. 2016 => Succès des 1<sup>er</sup> tests réalisés sur le four de vitrification des cendres.

### Réussite commerciale

- Nov. 2016 => Commande pour l'ingénierie et la fourniture d'un système plasma (avec torche à oxygène) destiné à la réduction de volume et conditionnement de déchets moyennement actifs pour le compte d'un leader mondial du secteur nucléaire.

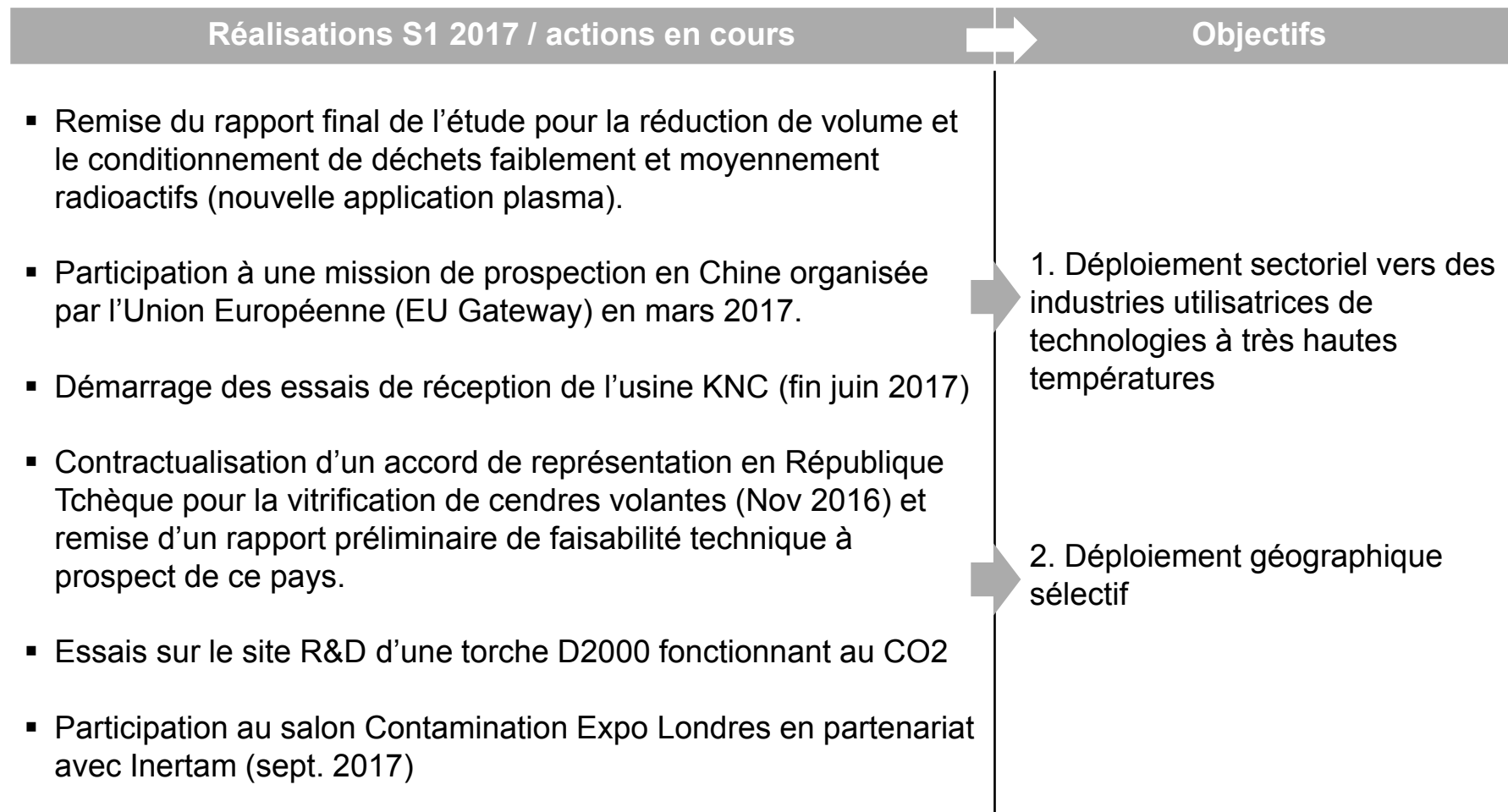


Torche à plasma - installation KNPP



Four - installation KNC

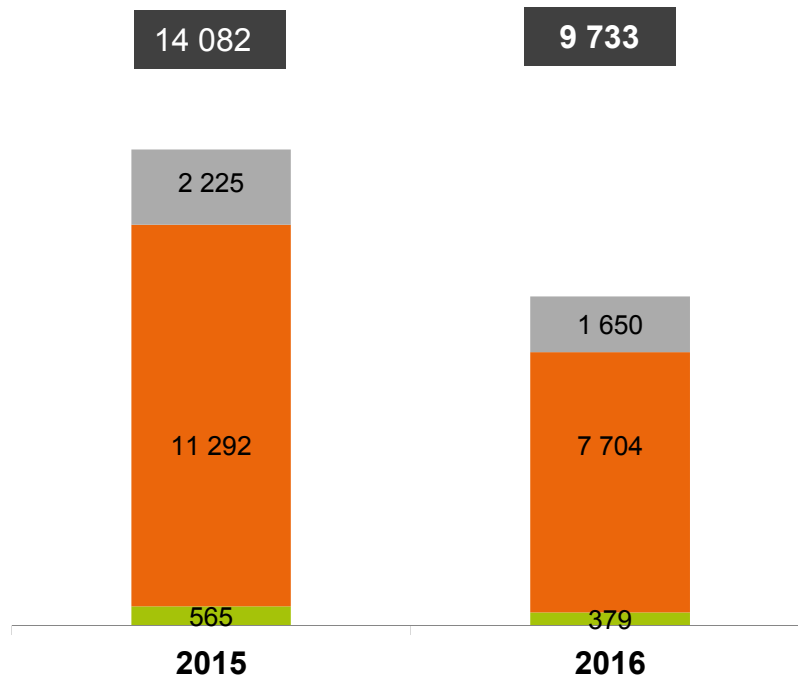
## 2017: UN DÉPLOIEMENT VERS DE NOUVEAUX MARCHES (2/2)



### 3. RESULTATS 2016 ET STRUCTURE FINANCIERE

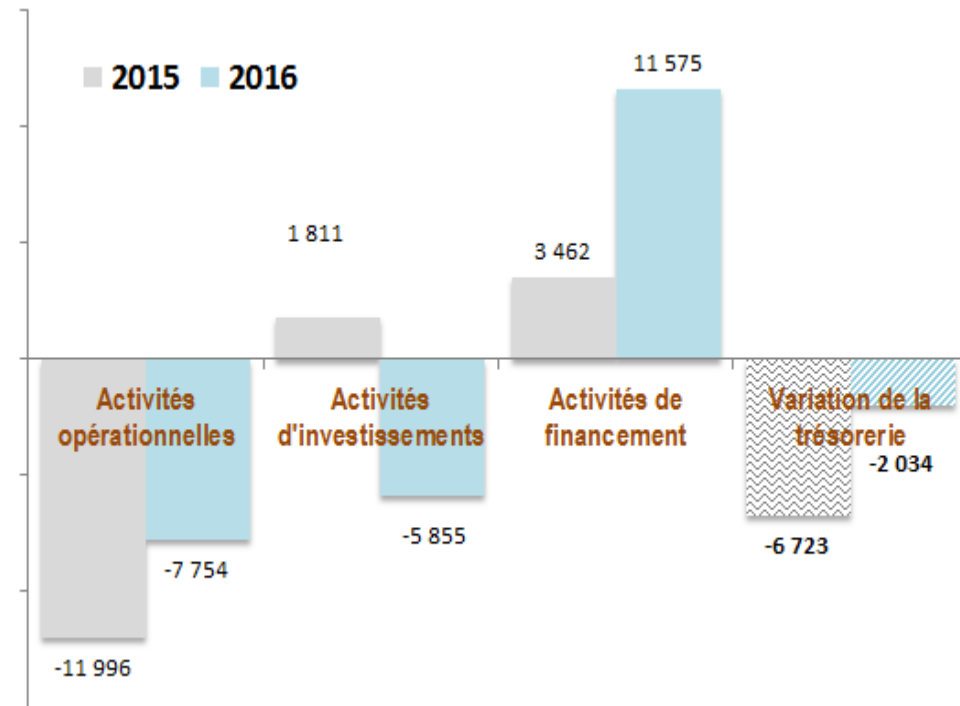
## CHIFFRES CLÉ

Evolution du chiffre d'affaires par activité (en K€)



- ◆ Solutions Plasma
- ◆ Traitement de l'Amiante
- ◆ Energies Renouvelables

Evolution des flux de trésorerie (en K€)



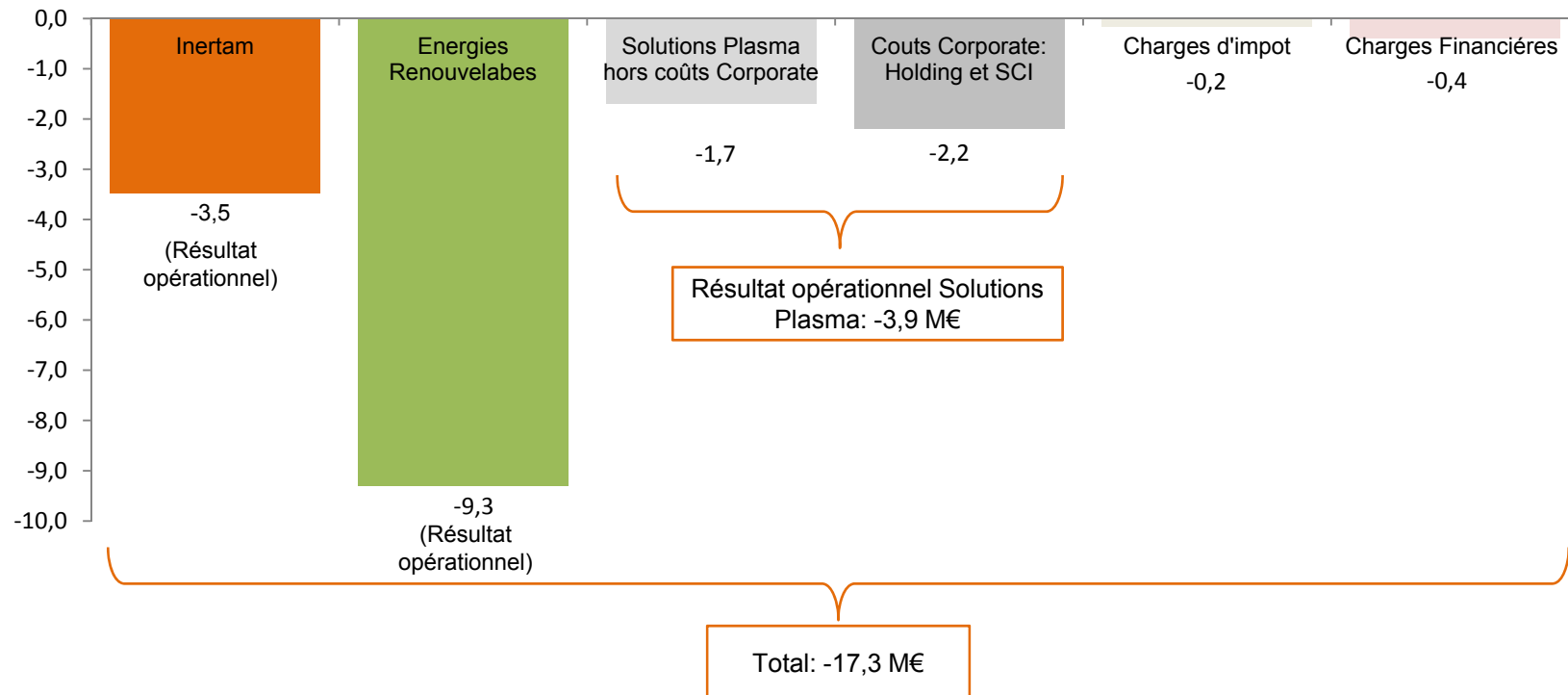
## COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ SYNTHÉTIQUE

En milliers d'euros (K€)	31/12/2016	31/12/2015	Variation		En milliers d'€	Solutions Plasma	Traitement de l'Amiante	Energies Renouvelables
Chiffre d'affaires	9 733	14 082	-4 349	←	CA	1 650	7 704	379
					Variation	- 575	- 3 588	- 186
Autres produits d'exploitation	2 567	3 180	-613					
Autres charges opérationnelles courantes	-24 097	- 26 005	1 908					
Amortissements, dépréciations, provisions et pertes de valeur sur Goodwill et titres MEE	-4 991	- 5 873	882					
Résultat opérationnel	-16 014	- 14 617	- 1 397	←	Res. Opér.	-3 954	- 3 480	- 9 356
					Variation	- 292	- 3 908	+ 1 892
EBITDA	-11 709	- 9 068	- 2 641	←	EBITDA	-2 629	- 327	-8 741
					Variation	- 433	- 3 066	+ 851
Résultat financier	-386	- 140	- 246		(*) Hors coûts Corporate : EBITDA : - 420 K€; Rés. Opér : -1 160€			
Impôts et taxes	-165	- 1 296	1 131					
Résultat net (part du Groupe)	-17 345	- 16 163	- 1 182					



## ANALYSE DU RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ 2016

### Décomposition du Résultat Net (en M€)



## BILAN CONSOLIDE SYNTHETIQUE

### Bilan

En milliers d'euros (K€)	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Actifs hors trésorerie	37 833	36 930	903
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 882	6 915	- 2 033
Capitaux Propres - Part du Groupe	- 3 640	2 495	- 6 135
Dettes financières courantes et non courantes	13 403	12 624	779
Autres passifs	32 952	28 726	4 226
<b>Total Bilan</b>	<b>42 715</b>	<b>43 845</b>	<b>- 1 130</b>
Endettement net	8 521	5 709	2 812
Taux endettement Net	234 %	229 %	

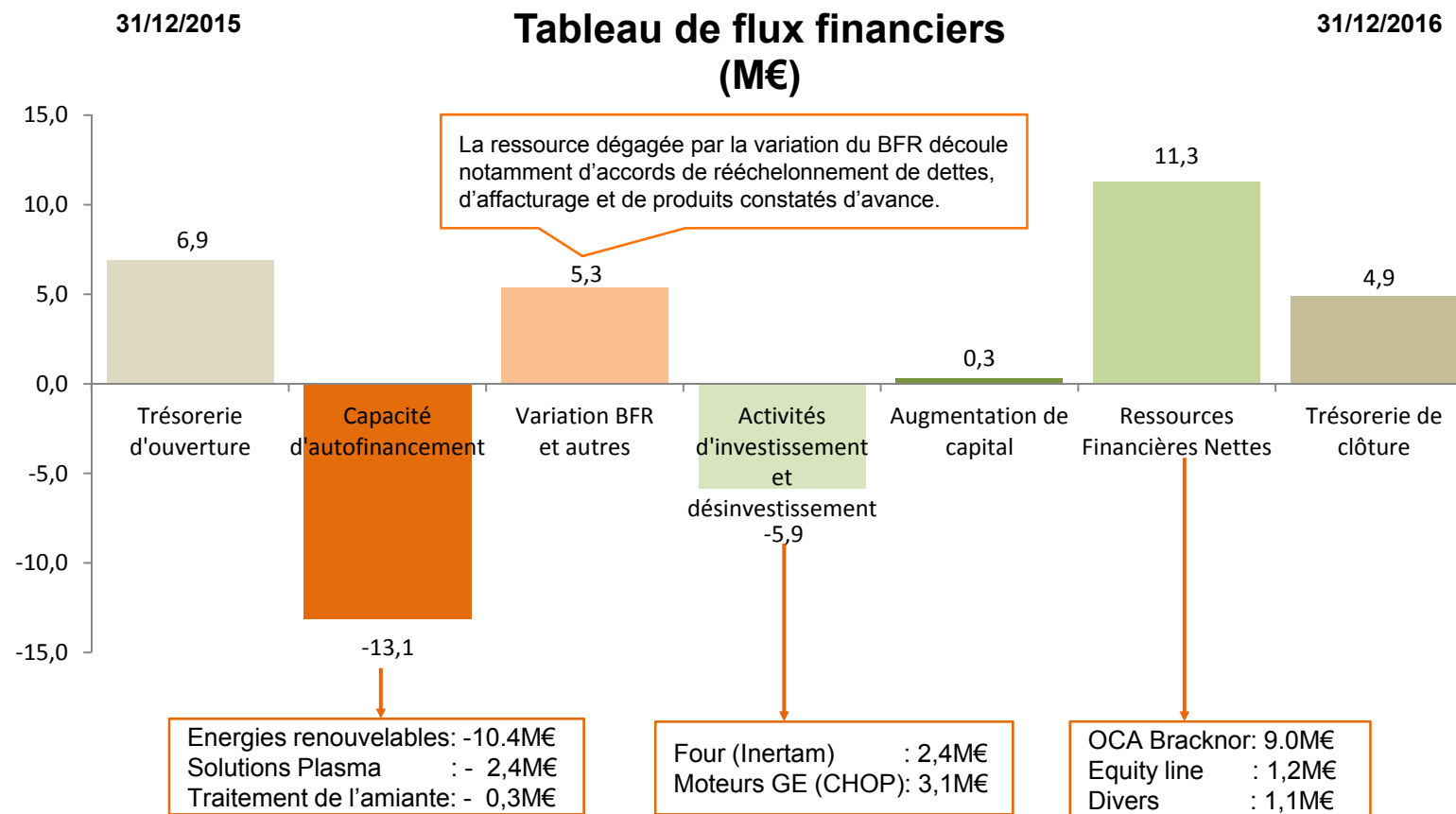
La variation des actifs résulte principalement à la hausse de l'acquisition des 2 moteurs GEJ et du CIR à recevoir et à la baisse de la diminution du compte client du fait de l'affacturage des créances Inertam et de la dépréciation de la créance sur CHOM

La variation des capitaux propres correspond d'une part à la perte de l'exercice (-17,3M€) et d'autre part aux augmentations de capital (conversion de l'equity line, des OCA et de 2 prêts relais)

L'augmentation des autres passifs s'explique principalement par le moratoire obtenu sur des dettes fournisseurs, fiscales et sociales et les produits constatés d'avance sur les déchets amiantés reçus et non traités du fait des incidents ayant pénalisé la production d'Inertam

Bien qu'ayant remboursé 1,3M€ d'annuité d'emprunt, l'endettement net augmente compte tenu de l'utilisation de la trésorerie disponible (-2M€), de l'avance de trésorerie du factor (-0,7M€), d'un prêt relais de -0,9M€ (CHO Power) et de la capitalisation des intérêts de l'emprunt obligataire pour -0,5M€

## TRESORERIE



## 5. QUESTIONS/ REPONSES

## 6. VOTE DES RÉOLUTIONS PROPOSÉES A L'ASSEMBLÉE

## RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

---

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
**Commissariat aux comptes**  
1 place Occitane, BP 228036  
31080 Toulouse cedex 06

Représenté par M. Bertrand Cuq

**Deixis**  
**Commissariat aux comptes**  
4 bis, Chemin de la Croisière  
33 550 LE TOURNE

Représenté par M. Nicolas Delaage

- Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels 2016 (résumé)
- Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2016 (résumé)
- Lecture du rapport spécial sur les conventions réglementées

## ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

---

- 1<sup>ère</sup> résolution:            Approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2016.  
*(ordinaire)*
- 2<sup>ème</sup> résolution:            Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 31/12/2016.  
*(ordinaire)*
- 3<sup>ème</sup> résolution:            Affectation du résultat de l'exercice.  
*(ordinaire)*
- 4<sup>ème</sup> résolution:            Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions.  
*(ordinaire)*
- 5<sup>ème</sup> résolution:            Ratification de la nomination provisoire d'un administrateur  
*( ordinaire)*
- 6<sup>ème</sup> résolution:            Quitus aux administrateurs.  
*(ordinaire)*

## ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

---

- 7<sup>ème</sup> résolution:  
*(ordinaire)* Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société.
- 8<sup>ème</sup> résolution:  
*(extraordinaire)* Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues.
- 9<sup>ème</sup> résolution:  
*(extraordinaire)* Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la Société.
- 10<sup>ème</sup> résolution:  
*(extraordinaire)* Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de décider l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.
- 11<sup>ème</sup> résolution:  
*(extraordinaire)* Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation de capital social par émission sans droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, par offre au public.



## ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

---

- 12<sup>ème</sup> résolution:  
*(extraordinaire)* Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital social par émission sans droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, par placement privé visé à l'article L.411-2, II du code Monétaire et Financier.
- 13<sup>ème</sup> résolution:  
*(extraordinaire)* Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital social par émission sans droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, au profit de catégories bénéficiaires.
- 14<sup>ème</sup> résolution:  
*(extraordinaire)* Possibilité d'augmenter le nombre de titres émis dans la limite de 15%.
- 15<sup>ème</sup> résolution:  
*(extraordinaire)* Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour procéder dans le cadre des dispositions de l'article L,225-129-1 du code de commerce, à une augmentation du capital social dans les conditions prévues à l'article L.3332-19 du code du travail.
- 16<sup>ème</sup> résolution:  
*(ordinaire)* Pouvoir pour les formalités

---

## Merci de votre attention

**Pierre CATLIN**  
Président

**Jean-Eric PETIT**  
Directeur Général

**Stéphan KRYMER**  
Directeur Administratif et Financier